



SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE



Photo Claire Giudici

CENTRES ÉQUESTRES
**HÂTE DE SE
 REMETTRE EN SELLE**

P6 À 8

1,60€



SONDAGE
**LES FRANÇAIS,
 LE LIBÉRALISME
 ET « AUTRE CHOSE »**
 P 22

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
 TRIBUNE DES JOURNALISTES P5 • ÉCO P9
 EN BREF ET EN CHIFFRES P10
 SOCIÉTÉ P22 • STÀ IN CASA P25 • RÉTRO P25
 CARNETS DE BORD P26
 ANNONCES LÉGALES P11



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



SOMMAIRE À LA UNE

ÉCONOMIE

CENTRES ÉQUESTRES:**HÂTE DE SE REMETTRE EN SELLE P6 À 8**

OPINIONS

ÉCO **A MANU, NON ESSENTIELS MAIS COMBATIFS**

EN BREF ET EN CHIFFRES

SOCIÉTÉ **ENTREPRISES ET ÉCO-MOBILITÉ**POLITIQUE **LES FRANÇAIS, LE LIBÉRALISME ET «AUTRE CHOSE»**RÉTRO **CONCURRENCE EN CORSE**

STÀ IN CASA

POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

ANNONCES LÉGALES

P4

P9

P10

P21

P22

P24

P25

P26

P11

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR

Alliance de la Presse d'Information Générale

Fondateur Louis Rioni

À MODU NOSTRU

Securità micca sicura

Puru s'è l'attualità intornu à a Covid 19 piatta tutti l'altri infurmazioni, c'hè un fattu chì ùn pò essa sguassatu. Dipoi calchi ghjornu, l'inchjostru corri è a scuntintezza hà toccu i carrughji nant'à un sughjettu di primura. Si tratta di un prughjettu di legi purtatu da diputati LREM nant'à ciò chì si chjama a «securità glubali». I so scopi : rinfurzà i mezi di i pulizzi municipali, strutturà u settori di a securità privata è pruteghja di più i forzi di l'ordini, rimittendu pòdassi in causa a regula attuali nant'à a diffusioni di l'imaghjini di forzi di l'ordini. A dumenicata scorsa, ci sò stati manifistazioni numarosi in parechji cità maiò di Francia cù millai di parsoni chì sò inchieti pà ciò chì tocca à a ristriczioni di i libertà di manifistà è d'infurmà. Parchì stu prughjettu di legi t'hà tuttu d'un pirculu maiò è soprattuttu u so articulu 24. St'ultimu privedi in fatti una cundanna à un annu di prighjoni è 45000 auri d'amenda in casu di diffusioni, pocu impremi u mezu è l'attrazzu, di l'imaghjina di a faccia o di qualsiasi altru elementu d'identificazione d'un funziunariu di a pulizza naziunali o d'un militari di a gendarmaria, quand'ellu si tratta di un'uparazioni di pulizza. Impussibili dunqua di fà un cuntrollu di i pratici pulizzeri da i cittadini, ma dinò da i media. Pà i ghjurnalisti, riveni à riducia u so dirittu primu è a libertà di a stampa d'una manera sprupusitata di pettu à a rialtà di a minaccia. Si parla ancu d'un pirculu vera pà a libertà d'infurmazioni, sicondu a Difensori di i diritti. Cù ssa legi, ogni ghjurnalistu pudaria essa arristatu s'ellu filma in diretta un'uparazioni di pulizza è essa missu in guardia à vista. U so matiriali li saria cacciatu è pudaria essa mandatu in tribunali. Tandù, saria impussibili di pudè fà cunnoscia affari di violenzi pulizzeri micca lighjittimi, piattati da a ierarchia di i funziunarii incausati, vistu chì a minima prova saria sguassata. Pà Amnesty France, cù i restrizioni pussibili amintati quì, l'affari Benalla ùn saria mai spuntatu par asempiu. St'annata 2020 hè viramenti una meraviglia... ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos ?**Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?****Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?****Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?****REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN****Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica**

SOMMITÉ

Il est temps d'aller à confesse. D'autant qu'un moment de honte est si vite passé. J'avoue ! J'ai, ce 16 novembre, regardé Quotidien sur RMC. Plaise à mes juges : ce soir-là, il était question de faire « avec Michel Cymes, le point sur le Covid-19 ». Qui parmi vous aurait repoussé pareille offre ?

Prodigieux moment vécu que l'entrée en scène de ce médecin grand par la taille et le talent audiovisuel. Après avoir ôté son masque avec une aisance à faire béer d'envie Sibeth, il a reçu, administrée par Barthès, une giclée symbolique de gel hydroalcoolique sur les mains. Puis le sapiteur bien dans sa pompe et ses jeans richement usés s'est installé relax. Barthès, en y mettant les formes, est revenu sur des propos, malheureux, du mois de mars, où l'intervenant avait minimisé la gravité de la Covid-19. « *Je ne croyais pas qu'on irait jusqu'à cette pandémie aussi grave avec un premier confinement. (...) On s'est trompés, oui. Enfin, je me suis trompé... Mais je n'étais pas le seul* », a dit Cymes, en guise de lot de consolation pour son auditoire. Il parlait à l'époque de grippe. Non sans souligner la chance que nous avons de pouvoir nous appuyer sur un système médical ultra-performant, capable d'affronter victorieusement toute épidémie si, hypothèse farfelue, elle avait le front de s'en prendre à la France. Puis il avait attiré notre attention sur ce qui se passait en Italie. Bilan (hélas provisoire) d'un pays adepte forcené du *lascia perdere*. Nation plus portée sur la *combinazione* et la *canzonetta* que sur notre rigueur cartésienne. Après son *mea culpa* sans inutile humilité ou fausse honte, il a pris soin de mettre en avant, solennel, sa qualité de médecin. Refusant le titre de devin, laissant le charlatanisme à d'autres, tous histrions sociétaires du petit écran. Que dire de plus ? Personne ne pouvait prévoir. Pas même lui. Il a ensuite rebondi sur la déontologie. Trop souvent bafouée, foulée aux pieds en cette période de crise sanitaire par des confrères mal intentionnés, carrément médisants, déplora-t-il. Personne ne lui a fait remarquer que sa façon de débiter ses confrères transalpins n'avait rien de déontologique. Ni de respectueux pour la mémoire de 150 médecins italiens morts faute de s'être trouvés sur un théâtre d'opération où la Covid était plus présente que dans les coulisses des émissions télé. Quoi qu'il en soit, la déontologie lui tenant à cœur, il a dénoncé le désordre semé par nombre de médecins invités à pontifier sur toutes nos chaînes. Des spécialistes trop souvent autoproclamés, selon ses dires. Médisants, eux aussi, par surcroît. Vraiment, ça existe ? L'air grave, Cymes, magnanime, a éludé. Verser de l'huile sur le feu, baver sur les collègues, n'aurait fait qu'ajouter au trouble des Français, déjà amplement déboussolés depuis que trop d'amateurs se mettent en devoir de les instruire. Aucun des journalistes présents sur le plateau n'a jugé bon de noter qu'il n'était pas le dernier à distiller ses avis tous azimuts. Et nous n'avons pas vu paraître en incrustation la liste de ses titres universitaires et de ses communications dans les sociétés savantes... Ensuite ? Ben pour parfaire mes aveux, je dois dire que je me suis endormi. N'allez pas croire que la prestation de Michel Cymes fut le starter de mon sommeil. Non. Hélas pour moi, quelque chose doit être détraqué dans mon horloge biologique. Cela étant, l'important est ailleurs. Michel s'aime bien, c'est vrai. Et, juste retour des choses, il se le rend bien. Mais ne vous arrêtez pas à ce peu. Ne vous laissez jamais de dire, redire, clamer afin que nul n'en ignore : Cymes ? C'est le top ! Le toit et le Moi de notre vertigineux Annapurna médical. ■ **Paulu Santu MUSÉ-PUGLIESI**

3919

Pas un jour sans avoir le compte rendu des audiences, sans entendre la voix cassée par l'émotion contenue des parents et d'une sœur traqués par des caméras et des micros. Trois ans après qu'un mari reconnaisse le meurtre de son épouse Alexia, un procès scénarisé comme un roman-feuilleton a permis de répondre à la curiosité, la fascination de l'homme pour la violence et le renvoyer comme le formule Roland Barthes (in Essais critiques) à son histoire, à son aliénation, à ses fantasmes, à ses rêves, à ses peurs. Après six jours de procès relatés dans ses moindres détails et un verdict condamnant l'accusé à 25 ans de réclusion criminelle, le train médiatique a quitté Vesoul pour rejoindre Paris. Ses voyageurs descendus en gare sont peut-être en train de commenter, analyser ou critiquer les annonces économiques sanitaires et sociales du président de la République. Ceux restés à bord, sont déjà repartis vers d'autres contrées afin de mettre en lumière avec des correspondances in situ ou des prises d'images à diffuser en boucle, d'autres faits qui n'ont rien de divers, d'autres maux souvent analogues qui viendront eux-aussi, remplir les heures souvent insipides et abrutissantes de chaînes d'information en continue ou compléter brièvement les fils conducteurs de journaux écrits ou audio-visuels.

Durant cette semaine de procès où nous étions à la fois devant le tribunal et à l'intérieur à côté du public, des avocats et des parties, nous avons tout su, tout vu, tout entendu ou presque. Cela a peut-être conduit à cette sentence bien supérieure à celles prononcées jusqu'alors dans des « affaires » similaires moins médiatisées.

Alors avec un tout petit peu de recul, quelques questions demeurent. Faudra-t-il attendre d'autres surmédiatisations pour que le féminicide soit réellement reconnu comme tel ? Et les prochaines victimes comment en parlera-t-on, leurs prénoms seront-ils seulement nommés ? Ou bien resteront-elles comme la plupart du temps anonymes, noyées dans un chiffre annuel ou dans quelques lignes écrites ou mots prononcés dans une rubrique « Faits divers » alors qu'il faudrait des pages et des heures pour parler de ce fléau, sensibiliser pour permettre cette nécessaire prise de conscience ?

Tant de questions sans aucune réponse. Alors au lendemain de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, mentionner simplement ce chiffre 21 qui correspond à l'augmentation en pourcentage du nombre de féminicides en France en 2019 ; et surtout rappeler sans cesse aux femmes victimes de violence ce numéro 3919, gratuit, anonyme et qui n'apparaît pas sur les factures de téléphone. ■ **Dominique PIETRI**



Nous n'accréditerons pas nos journalistes pour couvrir les manifestations.
Responsables de rédaction, nous nous inquiétons de la volonté du ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, de porter atteinte à la liberté de la presse dans le cadre des manifestations.

La volonté exprimée d'assurer la protection des journalistes revient à encadrer et contrôler leur travail.

Ce dispositif s'inscrit dans un contexte particulièrement inquiétant avec la proposition de loi sur la sécurité globale qui prévoit la restriction de la diffusion des images de policiers et de gendarmes.

Les journalistes n'ont pas à se rapprocher de la préfecture de police ou des préfectures pour couvrir une manifestation. Il n'y a pas d'accréditation à avoir pour exercer librement notre métier sur la voie publique.

Nous refuserons, pour cette raison, d'accréditer nos journalistes pour couvrir les manifestations.

Nous réaffirmons notre attachement à la loi de 1881 sur la liberté de la presse et serons vigilants pour qu'elle soit préservée. ■

Signataires :

- AFP, BFM TV, Le Canard Enchaîné, Charlie hebdo, C News, Courrier International, Europe 1, les rédactions de France Télévisions, le HuffPost, La Croix, La Croix hebdo, La Vie, LCI, Le JDD, Les Echos, L'Express, Le Figaro, Le Figaro Magazine, Le Pèlerin, Le Point, Le Monde, Le Parisien/Aujourd'hui en France, Libération, L'Obs, M6, Marianne, Mediapart, Paris Match, Politis, Télérama, les rédactions des antennes de Radio France, RMC, RTL, Slate, TF1, 20 Minutes,
- titres du groupe EBRA (L'Alsace, Le Bien public, Le Dauphiné libéré, Les Dernières nouvelles d'Alsace, L'Est républicain, Le Journal de Saône-et-Loire, Le Progrès, Le Républicain Lorrain, Vosges Matin),
- la Nouvelle République du Centre Ouest et Centre-Presses,
- titres du Groupe Centre France (La Montagne, La République du Centre, L'Eveil de la Haute-Loire, L'Echo républicain, L'Yonne républicaine, Le Berry républicain, Le Populaire du Centre, Le Journal du Centre, Le Pays Roannais, La Ruche, Le Régional de Cosne, La Gazette de Thiers, La Voix du Sancerrois, Le Courrier du Loiret, L'Eclair du Gâtinais, Le Journal de Gien, L'Eveil hebdo,
- ICN Informateur Corse Nouvelle,
- Journal de la Haute-Marne,
- La Provence,
- titres du Groupe Sud Ouest : Sud Ouest, La République des Pyrénées, L'Eclair, Charente Libre, Dordogne Libre.



CENTRES ÉQUESTRES ET CONFINEMENT

HÂTE DE SE REMETTRE EN SELLE



Pour le monde du sport et des loisirs, l'impact des mesures imposées dans le cadre de la crise sanitaire est considérable. Toutes les activités sont concernées, en salle comme en plein air, et la filière équine, dont les structures sont aujourd'hui à l'arrêt, ne cache pas ses inquiétudes. Le nouveau protocole, publié le 10 novembre, qui permet à un nombre « maîtrisé et tracé » d'adhérents de venir contribuer à l'entretien des chevaux, ne permet pas une reprise.

Si les professionnels de la filière équine espèrent une réouverture en décembre, ils ne savent pas encore dans quelles conditions. Célia Barbosa est l'une d'eux. Elle est à la tête, avec Mélissa Camilli, son associée, de l'écurie Cavalli di Sogno qu'elles ont créé en 2014 sur la plaine de Sorbo-Ocagnano. « Cette écurie, c'est toute ma vie ! J'en ai rêvé depuis que je suis toute petite. Avant même la fin de mes études, je cherchais un lieu où m'installer. Avec mon amie Melissa, nous avons loué ce terrain de quelques 4 hectares à Querciolo, sur la route de la mer. Nous avons tout aménagé nous-mêmes, construit les abris, les paddocks qui vont avec, une carrière, un rond de longe, etc. Ce sont des investissements importants. » Les chevaux ont la chance de ne pas y être enfermés en box, ils vivent dans un environnement calme, en plein air et disposent tous d'un enclos et d'un abri individualisé, nettoyé tous les jours. Pourtant, Célia n'est pas sereine face à la crise sanitaire. Elle n'aimerait pas voir se reproduire un confinement aussi strict que celui du printemps dernier : « Nous avons la chance d'être majoritairement une écurie de propriétaires et le gouvernement a compris que les chevaux sont des êtres vivants qui ont besoin de soins réguliers et de voir leur maître. Dès le décret du 29 octobre 2020, il a autorisé les propriétaires, dans le respect du protocole, à venir soigner leur cheval et le faire travailler. Mais au printemps dernier, pour nous, ça a été horrible ! Actuellement, nous avons deux stagiaires en formation professionnelle et dans des moments aussi compliqués, même si toutes les tâches ne peuvent leur être confiées et si nous devons être présentes pour les encadrer, leur aide est précieuse. Au mois de mars, nous n'en avions qu'un : à trois, nous avons été obligés de nous organiser pour longer ou monter régulièrement

chacun des 45 chevaux qui sont ici. C'était en plus du nettoyage et de l'entretien quotidien de leur paddock et de leur abri, de la nourriture et des soins. Au bout d'un mois, j'ai fait une chute bêtement, au pas. Je me suis fracturé le col du fémur. J'ai passé le reste de la période avec mes béquilles au bord de la carrière, à m'inquiéter pour mes camarades, les chevaux et l'écurie. » En effet, depuis le décret du 29 octobre, tous les établissements recevant du public (ERP) – dont font partie les structures sportives et les clubs d'équitation – sont fermés. Les propriétaires ayant leurs chevaux en pension bénéficient d'une dérogation et la limite d'un kilomètre ne s'applique pas dans la mesure où ils peuvent prouver – notamment en présentant leur carte de la Fédération française d'équitation (FFE) ou le numéro Sire* de leur animal – qu'ils se rendent bien dans un établissement équestre. Ils doivent néanmoins remplir l'attestation et cocher la case N° 3 : « Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments », une formulation qui semble surprenante même si, dans les faits, elle s'applique aux chevaux et poneys : leurs soins se font en présentiel. « Ici, nous préparons les chevaux pour différents concours (obstacle, dressage, endurance...). Ils doivent être montés même si le travail est très réduit, d'autant que nous sommes tenus de prendre des mesures restrictives : nous avons interdit le saut d'obstacles qui présente davantage de risques physiques, le travail extérieur est très limité : il se fait autour de l'écurie. Nous avons dû arrêter l'activité de débouillage et de dressage de jeunes chevaux, etc. Par ailleurs, nous organisons habituellement des cours d'équitation et nous proposons des stages avec des prestataires extérieurs : ils ne peuvent plus avoir lieu, et c'est dommage. Je regrette particu-



Photo Claire Giudici

La Corse compte 73 centres équestres, poneys-clubs ou écuries et plus de 2500 licenciés à la FFE (Fédération française d'équitation) auxquels s'ajoutent les passionnés d'équitation de loisir.

lièrement les cours pour les plus jeunes de nos propriétaires. Tous nos cavaliers sont des passionnés qui ont de bonnes notions d'équitation, mais les conseils d'un moniteur sont bénéfiques. Pour les clubs qui n'ont pas de chevaux de propriétaires en revanche, la situation doit être aussi terrible qu'elle l'était pour nous lors du premier confinement. Non seulement on n'y donne plus de leçons, mais il n'y a plus de cavaliers pour aider à détendre les animaux.» Le nouveau protocole, publié le 10 novembre 2020 leur offre enfin la possibilité de recevoir un nombre restreint d'adhérents. On y reconnaît désormais que «les mesures de confinement (...) ne permettront pas aux personnels d'une grande partie des établissements équestres d'assurer les multiples sorties des équidés habituellement effectuées par les cavaliers de club» – exactement ce que Célia avait vécu – et on y ajoute: «au titre du bien-être animal, il est vital pour ces équidés de pouvoir continuer à profiter d'exercices et de sorties garantissant leur équilibre et leur intégrité tant physique que psychique. Pour cela, il est nécessaire d'organiser la venue, maîtrisée et tracée, de certains (...) cavaliers des poneys-clubs et centres équestres dans leur structure (...)». Serge Lecomte, président de la FFE, précise sur le site de celle-ci, que le nombre de personnes étant restreint, les dirigeants des structures auront en charge de déterminer les profils de ceux qui pourront avoir accès aux installations, en privilégiant les cavaliers les mieux aguerris dans la mesure où il ne pourra pas être donné de leçons. Cependant, dans certains cas, au sein des clubs, un défraiement peut éventuellement être demandé à l'adhérent présent: il faut dire qu'il s'agit là des seules sources de revenus. Pour les écuries de propriétaires, comme c'est le cas à Cavalli di Sognu, la situation est différente: c'est une pension mensuelle ou annuelle qui est versée pour l'accueil et l'entretien du cheval.

«Pour ce qui concerne les Haras des Sables, la structure que je dirige, qui est un des principaux clubs de l'île, remarque Dominique Sbraggia, président du Conseil du cheval en Corse, nous avons préféré mettre les chevaux au pré, et de nombreux clubs qui en avaient

la possibilité ont fait comme ça. C'est trop complexe et il n'y a pas encore de visibilité. Nous avons normalement une compétition le 27 décembre. Je ne sais pas comment ça va se passer mais tant que les buvettes et la petite restauration ne seront pas autorisées, nous aurons du mal à faire face au coût financier de l'organisation: il faut faire venir des chefs de pistes nationaux, les héberger, accueillir dans de bonnes conditions les compétiteurs et le jury, les sommes investies ne sont pas négligeables et depuis un mois nous n'avons pas de revenu alors que les dépenses d'entretien des chevaux, des poneys et des structures continuent à courir. En l'absence d'adhérents, les clubs qui ont pas ou peu de chevaux de propriétaires n'ont plus de ressources. Les centres qui embauchent du personnel l'ont mis en chômage technique. Nous attendons les décisions du Président Macron, mais on parle d'aménagement le 1er décembre, puis d'une sortie du confinement le 27 décembre. Je ne sais pas quel impact ça aura, mais comment voulez-vous vous projeter? On sait que les mois d'hiver sont les moins favorables à la reprise des activités d'extérieur, notamment des activités hippiques, d'autant que pour le moment, nous ne perdons pas trop d'adhérents, mais les parents sont inquiets... Alors ce sont nos maigres économies qui nous permettent de nourrir nos animaux. Lors du premier confinement, l'Odarc avec le Comité régional d'équitation avaient débloqué la somme de 20 000€. Ce qui nous avait permis d'acheter des bottes de foin et des sacs d'aliment: les bons d'achat ont été distribués directement aux clubs qui sont allés retirer la marchandise. Là, des aides nationales existent, mais il y a tant de démarches à accomplir et de délais d'attente que je me demande si les professionnels qui se trouvent seuls pour tout faire vont avoir la force d'aller au bout: il faut davantage de réactivité. Ce dont nous avons besoin, ce n'est pas de dossiers, c'est de nourriture pour les chevaux...» ■ Claire GIUDICI

*La gestion de l'identification des équidés est assurée par l'Institut français du cheval et de l'équitation au travers de la base centrale Sire (acronyme de: Système d'information relatif aux équidés).

A MANU & CO

ARTISANS NON-ESSENTIELS... MAIS COMBATIFS

Photo A Manu

A Manu, jeune marque de bijoux corse, revisite l'amulette contre le mauvais œil. Depuis un an et demi, elle a ouvert boutique dans le cœur de la cité impériale. Si son concept a rapidement séduit une clientèle nombreuse, elle a toutefois dû stopper ses ventes physiques du fait du confinement depuis début octobre. Un imprévu de taille qui n'entame pas la confiance de son créateur, Bastien Rebattel.

Installée au beau milieu du cours Napoléon, la boutique A Manu & Co a ouvert ses portes il y a tout juste un an et demi. Elle fait partie de ces quelques magasins qui ont souhaité s'installer en plein centre-ville, à l'heure où la tendance est plutôt à la désertion. Un choix qui s'est fait tout naturellement pour le créateur de cette marque de bijoux nustrale, Bastien Rebattel. «*Nous sommes une marque corse de centre-ville plus que de galerie commerçante. Nous voulions donc absolument nous installer dans le cœur de ville*», explique-t-il en indiquant que la marque A Manu possède déjà un autre local en centre-ville, aujourd'hui transformé en atelier, ainsi qu'une seconde boutique récemment ouverte au centre de Porto-Vecchio. Après avoir travaillé une dizaine d'années comme directeur commercial pour une marque de bijouterie sur le continent, ce trentenaire a souhaité fonder sa propre marque au côté de sa compagne, Aurélia Alfonsi, il y a maintenant trois ans. «*Nous avons revisité le geste de la figue, amulette protectrice contre le mauvais œil, afin de le rajeunir et de le porter différemment. Et puis nous avons tourné cette tradition pour porter ce signe de la main aux côtés de pierres semi-précieuses naturelles dans une gamme de bracelets*, raconte Bastien Rebattel. *Tous nos bracelets sont fabriqués à la main dans la vieille ville dans notre atelier-boutique et personnalisables à l'infini sur place. Comme cela, nos clients nous voient travailler et nous pouvons leur confectionner un bracelet qui leur correspond*». Pour ce faire, le bijoutier joue sur les différentes couleurs et propriétés octroyées à ces pierres naturelles par la lithothérapie. Un concept qui séduit déjà de nombreux clients, locaux comme touristes. Mais comme tant d'autres commerces dits non-essentiels, la boutique A Manu & Co a dû fermer ses portes fin octobre. «*Je pense que c'est la santé avant tout bien sûr*, réagit Bastien Rebattel. *Le gouvernement a géré comme il a pu, et nous, on a subi comme on a pu*». Un imprévu de taille pour sa jeune activité, face auquel il a toutefois pu limiter la casse. «*J'ai la facilité de pouvoir gérer mes achats suivant le flux immédiat, c'est beaucoup moins contraignant qu'un magasin multimarques car je n'ai pas besoin de faire de gros stocks*

à l'avance. C'est important car avec les confinements il a fallu se ré-inventer». Autre avantage non négligeable, Bastien Rebattel avait en tout premier lieu lancé sa marque par le biais d'un site Internet*. À l'heure où A Manu & Co a donc été contrainte de fermer sa boutique physique, les ventes en ligne et le système du click and collect, pour les clients ajacciens, ont pu prendre le relais. «*Nous en avons profité pour peaufiner le site et l'améliorer. Et puis, pour booster les ventes pendant la période de confinement nous avons créé un code promo*», glisse Bastien Rebattel en notant avec satisfaction qu'en ce moment il existe un fort attrait pour le commerce de proximité et un désir de faire la part belle à l'artisanat. Pour autant, lucide, le jeune bijoutier s'attend à une crise économique de taille dans les prochains mois. «*Pas mal d'activités vont sombrer avec le contrecoup en 2021. Après, ici, nous avons la chance d'être un lieu touristique et d'avoir du passage. Cela devrait nous faire passer le cap*, reprend-t-il, positif. *Je reste confiant sur la suite des choses. On n'a pas réellement le choix. Et puis, en tant qu'artisan, on doit se battre en permanence. Etre artisan c'est beaucoup d'heures dépensées, beaucoup de courage, beaucoup de déceptions et de victoires, tout un tas de choses qui nous rendent obligatoirement plus combattifs*.» ■ Manon PERELLI

* <https://a-manu.com>

En 2018, on dénombrait en France 1358269 entreprises artisanales, soit 32,4% de part dans le secteur marchand, dont 13,2% d'entreprises exerçant une activité de fabrication et représentant 3,5% du secteur marchand. La plupart des entreprises de fabrication (66,8%) n'ont pas de salarié et 20,2% ont de 1 à 5 salariés, 25,1% des artisans chefs d'entreprise sont des hommes âgés de 41 à 50 ans et 20% sont des hommes de moins de 40 ans. La Corse est une des régions où le poids de l'artisanat dans l'emploi total était le plus important : 16% ou plus. ■

REPÈRES

COVID 19

Des taux d'infection sous-estimés

Aux États-Unis, au Canada, en Australie, Corée du Sud et dans 11 pays d'Europe, dont la France, le nombre réel de cas d'infection au coronavirus serait très supérieur au nombre de cas détectés par dépistage. C'est la conclusion d'une étude publiée le 18 novembre par la revue scientifique *Royal Society Open Science**. Ses auteurs ont utilisé une méthode de «backcasting»: à partir du nombre de décès associés à la Covid-19 dans un pays, ils ont tenté de déterminer le taux d'infection le plus probable au sein de la population donnée. Appliquée à 15 pays, soit 817 millions de personnes au total, cette méthode indique qu'au 31 août 2020, le nombre de personnes infectées par le coronavirus dans ces pays était 6,2 fois supérieur au nombre de cas rapportés. Il s'agit là d'une moyenne, les résultats variant considérablement d'un pays à l'autre: le nombre réel de cas serait 2,6 fois supérieur aux cas recensés en Corée du Sud, mais 17,5 fois supérieur en Italie ont indiqué les auteurs, en ajoutant que des pays tels que la Belgique, la France, l'Italie et le Royaume-Uni avaient «un taux de détection très bas» par rapport à la réalité, et que les courbes publiées dans ces pays représenteraient seulement 10% de tous les cas Covid-19 en raison d'un dépistage «insuffisant». Dire qu'on croyait que la France était un des pays «où on teste le plus». ■

PMP

*<https://royalsocietypublishing.org/doi/10.1098/rsos.200909#d1e825>

FLUX SANITAIRES

Un nouveau toit pour les familles de patients à Nice

En juin 2019, l'association Inseme, qui vient en aide aux familles de patients contraints de se déplacer sur le continent pour y recevoir des soins, avait lancé une collecte, «1 mois pour 1 toit». Elle visait à réunir les fonds nécessaires pour financer l'achat d'un appartement à Nice, afin d'aider ceux qui accompagnent un enfant ou un parent malade à trouver un hébergement sur place. Grâce à la générosité des donateurs, cette collecte avait été au delà des attentes de cette association reconnue d'utilité publique. En effet, plus de 257 000 € avaient été récoltés, permettant d'acquérir non pas un mais deux logements: un studio à Marseille, mis à la disposition des familles depuis octobre 2019, et un T2 à Nice qui nécessitait une rénovation. Après plusieurs mois de travaux et une interruption pendant le premier confinement, cet appartement, transformé en T3, est désormais prêt à héberger des familles. Comme pour tous les appartements acquis par l'association pour héberger les accompagnants des malades, une plaque avec le nom de tous les donateurs sera apposée à l'entrée de ce nouveau logement. ■ AN

SOCIAL

Malgré la crise, Corsica Linea recrute

En dépit de la crise sanitaire et économique difficile, la compagnie maritime Corsica Linea a annoncé qu'elle concluerait cette année 2020 avec l'embauche, au 1^{er} décembre 2020, de 40 navigants: une quinzaine d'officiers, une quinzaine de matelots et une dizaine de mécaniciens/électriciens. Si la crise liée à la Covid-19 a eu un impact négatif sur le trafic, «elle n'a pas diminué notre besoin en officiers et personnels d'exécution, notamment en raison de l'entrée en flotte, en juin dernier, de notre huitième navire, A Nepita» explique Romain Chappel, directeur de flotte. Alors qu'a débuté, le 9 novembre dernier, le Fontenoy du maritime, lancé par la ministre de la Mer, Annick Girardin, le directeur de la compagnie général de la compagnie, Pierre-Antoine Villanova, indique pour sa part vouloir faire «le pari de l'avenir, de la jeunesse, et de l'emploi sous pavillon français» et adresser «un signal fort» Et d'ajouter «En tant que deuxième employeur de marins français, nous avons de réelles attentes quant à l'issue du Fontenoy du maritime, et sa capacité à booster la compétitivité du pavillon et des armateurs français. Nous avons là une chance collective de dynamiser l'emploi maritime français: nous espérons vivement que cette opportunité se traduira dans les faits de manière rapide et efficace.» ■ AN

10 %

Les chiffres de la semaine
des Français envisageaient de partir au ski cet hiver, selon un sondage OpinionWay pour Ginkoia, éditeur de logiciels pour le commerce de sport. Parmi eux: 93% avaient choisi la France comme lieu de destination pour profiter des sports d'hiver; 84% comptaient partir aux vacances d'hiver ou avant; 42% osaient espérer skier avant ou pendant les vacances de Noël; 4% avaient déjà réservé leur séjour. Autant de gens qui, au vu des dernières annonces présidentielles, devront attendre

300 000

Les chiffres de la semaine
tonnes de déchets plastiques supplémentaires: c'est ce que pourrait générer en un an le port de masques jetables - composés de plus de 5g de plastique - si chaque Français en utilise 2 à 3 par jour, a indiqué l'association No Plastic In My Sea à l'occasion de la Semaine européenne de réduction des déchets. L'ONU a évoqué le risque qu'au plan mondial 75% de masques finissent dans la nature. Or, un masque met 450 ans pour se dégrader dans l'environnement.

1 466

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE
nouvelles entreprises créées en Corse lors du 3^e trimestre 2020. C'est, note CorsiStat, «une croissance exceptionnelle sur un trimestre (+ 90%) mais également très marquée sur un an (+14,4%)». En France métropolitaine, la hausse des créations a été de 49% sur le trimestre et de 20% sur un an. Pour la Corse le secteur «Commerce, transports, hébergement et restauration» est celui qui connaît les hausses les plus fortes, avec +124,3% sur un trimestre et +32,3% sur un an.

INTERVIEW

PROMOUVOIR L'ÉCO-MOBILITÉ EN ENTREPRISE



Photo DR

Les entreprises sont aujourd'hui invitées à prendre une part active dans le changement global de nos modes de transports. Comment un employeur peut-il encourager ses salariés à se déplacer d'une façon plus écologique et responsable ? Un professionnel nous répond. Propos recueillis par LSP

Malgré une conscience écologique croissante, la voiture demeure malheureusement le mode de transport privilégié des Français pour effectuer leur trajet quotidien entre leur domicile et leur lieu de travail. Toutefois, outre les réseaux collectifs publics, plusieurs alternatives comme le vélo, le covoiturage ou encore les engins de déplacement personnel se développent de plus en plus. Quel rôle peut jouer l'entreprise dans ce changement d'habitude ? Charles-Emeric Le Roy, associé et directeur du pôle RH du cabinet GMBA qui accompagne les sociétés sur les questions économiques et sociales, nous donne quelques éléments de réponse.

Qu'est-ce que le Plan de mobilité d'entreprise (PDM) ?

Le Plan de mobilité est une obligation légale de certains employeurs qui doivent mettre en place un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements des salariés d'une entreprise et ce, afin de diminuer les émissions polluantes et de réduire le trafic routier. Concrètement, le PDM est un bilan des mesures prises par la direction (accompagné d'un budget et d'un calendrier), pour favoriser des mobilités « vertes », alternatives à la voiture individuelle. Mais seules les entreprises de plus de 100 employés, à l'exception de ceux du secteur public et des territoires, sont concernées par cette obligation.

En quoi consiste le forfait mobilités durables, en vigueur depuis mai 2020 ?

Le forfait mobilités durables est un nouveau mode de prise en charge par l'employeur des frais de trajet engagés par un salarié pour se rendre sur son lieu de travail. Il prend la forme d'une allocation forfaitaire, dont le montant est décidé au sein d'un accord d'entreprise ou d'une décision unilatérale. Pour en bénéficier, les frais de mobilités doivent correspondre à des transports alternatifs, moins polluants, comme le vélo personnel, le covoiturage, le service de mobilité partagée (location en libre-service de cyclomoteur, moto, vélo électrique ou non, trottinette électrique, gyropode...), les transports publics de personne hors abonnement, etc.

Quels en sont ses principaux avantages ?

Pour l'employé, le forfait mobilités – qui n'est pas encore obligatoire mais pourrait le devenir – permet de bénéficier (avec justification des frais) d'une aide financière permettant d'utiliser des nouveaux moyens de transport « verts ». Au-delà de l'indéniable aspect positif environnemental, il est aussi financièrement avantageux pour le salarié et l'employeur qui bénéficient d'une exonération de cotisa-

tions de charges sociales dans la limite de 400 €. Ce montant est également exonéré d'impôt sur le revenu pour le salarié.

Quelles sont les autres mesures à la disposition de l'employeur ?

Ce nouveau forfait a pour vocation de remplacer l'ensemble des autres dispositifs précédemment mis en place, à savoir les indemnités kilométriques vélo, l'attribution d'une prime d'acquisition de bicyclette et la prime transport, qui est partiellement conservée. Sous certaines conditions (horaires spécifiques, absence de service public de transport collectif, etc.), l'entreprise peut également prendre en charge des frais de carburant et des frais exposés pour l'alimentation de véhicules électriques, hybrides rechargeables ou à hydrogène. En outre, il reste, bien entendu, la prise en charge obligatoire par l'employeur de 50 % des frais d'abonnement aux transports publics.

En quoi consistent l'autopartage et l'intermodalité en entreprise ?

L'autopartage est un service simple qui peut réduire considérablement les coûts de transport liés à la mobilité professionnelle. Chaque véhicule est mis à la disposition de différents utilisateurs identifiés. Il peut s'agir, par exemple, des collaborateurs d'un même service ou de toute l'entreprise. L'intermodalité désigne, quant à elle, l'utilisation de plusieurs modes de transport pour un même déplacement : elle permet donc de limiter et rationaliser l'utilisation de la voiture individuelle, trop polluante.

Avec la crise du Covid 19, l'employeur peut aussi miser sur un nouvel aménagement de travail limitant les déplacements...

La crise sanitaire que nous traversons actuellement a profondément modifié nos habitudes. La mise en place contrainte du télétravail pour beaucoup d'entreprises a permis de constater son efficacité. À terme, il peut permettre de limiter les transports et les temps de trajet. Par ailleurs, certaines sociétés ont mis en place des horaires décalés, permettant à leurs collaborateurs d'arriver et de partir en dehors des heures de pointe.

Focus : encourager l'utilisation du vélo

Aujourd'hui, le vélo s'impose comme l'un des véhicules individuels écologiques les plus adaptés. Pour encourager les Français à utiliser leur deux-roues, l'entreprise peut prendre différentes mesures simples, telles que l'aménagement d'un stationnement sécurisé, la mise à disposition d'un local atelier avec quelques outils et des douches pour les cyclistes, l'achat de vélos à assistance électrique ou encore la mise en place du nouveau forfait mobilités durables. ■

SONDAGE

LES FRANÇAIS, LE LIBÉRALISME ET L'« AUTRE CHOSE »

La cinquième vague du baromètre Ifop sur la perception du libéralisme en France

indique des changements dans le rapport que les citoyens ont à l'État.

Il montre aussi que nombre de sondés semblent assez perplexes, lorsqu'ils s'agit de situer

le parti de la majorité présidentielle et, à force de ni-ni, optent pour le terme flou de « autre chose ».

Le 20 novembre, l'Ifop a publié les résultats de la cinquième vague de son baromètre consacré à la question du libéralisme et à sa perception par les Français. Lancé en 1999, ce baromètre a été réalisé par la suite en 2014, 2015, 2016 puis 2018. Cette édition 2020 de l'enquête*, menée pour le quotidien *L'Opinion* et la Fondation Concorde, fait suite au confinement et aux nombreux débats sur « le monde d'après ». Sans trop de surprise, il met en évidence une évolution du rapport des Français à l'État, mais aussi à certaines valeurs.

Ainsi, invités à dire quelle importance ils attachent à certains mots et aux valeurs qui s'y rattachent, les sondés plébiscitent en premier lieu « la France », « l'initiative » et « la responsabilité » crédités toutes trois de 92 % d'avis. Cela étant, l'adhésion à « la France » accuse un recul de 4 points par rapport à la première vague de l'enquête, en 1999, de 2 points par rapport à celles de 2014 et 2015 et de 1 point par rapport à 2018. « L'initiative », qui obtenait 96 % jusqu'en 2016, puis était descendue à 93 % en 2018 perd donc un point de plus. « La responsabilité » qui recueillait 96 % en 1999, avait chuté à 88 % en 2011, puis s'était hissée jusqu'à 94 % en 2014 et 2015 ; retombée à 91 % en 2018, elle a gagné un point. Également mise en avant par les Français, avec chacun 91 % d'adhésion, « le mérite », « la protection » et « la solidarité », encore qu'on note une érosion s'agissant du « mérite » puisqu'il était crédité de 95 % en 2015. Beaucoup plus marquée est cela dit la chute des perceptions favorables à l'égard du « libéralisme » : mis en avant par 70 % des sondés en 1999, il n'en séduisait déjà plus que 57 % en 2018. La baisse se confirme en 2020 puisque cette fois, 55 % des personnes interrogées voient dans le libéralisme quelque chose qu'ils aiment, soit 2 points de moins qu'il y a deux ans. En très nette baisse aussi, par rapport à la toute première édition, où il recueillait 72 % de perceptions

favorables, « l'État » ; mais avec 58 % cette année, il opère malgré tout une remontée depuis 2018, après être tombé en 2016 à 52 % d'opinions positives. Fortement remise en cause, « la mondialisation » passe de 44 % en 1999 à 34 % en 2020 et perd 6 points par rapport à 2018, tandis que « le capitalisme » passe de 38 % en 2011 à 28 % cette année, à son plus bas niveau et que « les Gafa », passent de 28 % en 2018 à 24 %.

Par ailleurs, à la question « diriez-vous qu'Emmanuel Macron est aujourd'hui le meilleur représentant du libéralisme et des idées libérales ? » 40 % seulement des Français sondés répondent par l'affirmative, dont 7 % à peine sont catégoriques sur ce point, les 33 % estimant qu'il l'est « probablement ». Ils étaient 49 % en 2018 et 50 % en 2016 à voir en l'actuel Président la meilleure incarnation du libéralisme. Quant à la politique menée par Emmanuel Macron depuis trois ans, 34 % la jugent « pas assez libérale », avec parmi eux 17 % de proches de LREM et 34 % estiment qu'elle est « libérale comme il faut ». Il semble de plus que la perception du mouvement créé par Emmanuel Macron ait connu « un renversement tendanciel » : en 2018, 19 % de l'ensemble des Français sondés considéraient LREM comme un mouvement « libéral ». Or ils ne sont plus que 15 % en 2020. En revanche, ils voient davantage LREM comme un mouvement « centriste » : 23 % en 2020 contre seulement 14 % en 2018 ; cette tendance étant encore plus forte chez les sympathisants LREM et chez les sympathisants LR [36 % dans les deux échantillons à égalité]. Ceci étant, à mieux y regarder, une petite majorité [27 %] se détache pour considérer que le mouvement d'Emmanuel Macron n'est pas centriste, ni libéral, ni social-libéral, qu'il n'est pas non plus social-démocrate, pas plus qu'il n'est conservateur ou socialiste... Non, il est « autre chose ». Mais quoi donc ?

À la question « diriez-vous qu'en matière économique, l'Etat

Le mouvement d'Emmanuel Macron n'est pas centriste, ni libéral, ni social-libéral, il n'est pas non plus social-démocrate, pas plus qu'il n'est conservateur ou socialiste...

Non, il est « autre chose ». Mais quoi donc ?



devrait intervenir davantage, intervenir moins, intervenir autant qu'il le fait déjà ? », 50 % optent pour davantage d'intervention de l'État [ils étaient 55 % en 2014] tandis que 31 % voudraient moins d'intervention et que 17 % jugent que c'est très bien comme ça, merci. Par contre, invités à dire si, selon eux, en matière sociale, l'État est trop protecteur, pas assez protecteur, ou bien dans son rôle, 45 % répondent qu'ils ne l'est pas assez, contre 30 % qui trouvent qu'il en fait trop, 25 % estimant qu'il est bien dans son rôle. Pas de quoi rafler un César. Aussi n'est-il pas étonnant de voir que la question de la mise en place d'un revenu universel garanti à tous les citoyens sans conditions de ressources, qui en 2015 avait raflé 60 % d'avis favorables avant de tomber à 45 % de pour, a regagné des partisans : ils sont à présent 50 % et le taux de « tout à fait favorables » est au plus haut puisqu'il progresse de 3 points par rapport à 2015. On peut en dire autant, toutefois, des opinions « pas favorables du tout » qui passent de 19 % il y a 5 ans à 27 % cette année. Les prises de position très tranchées se détachent donc dans l'un et l'autre camp.

Les sondés ont également été appelés à porter un jugement détaillé sur la garantie des libertés en France. S'agissant de la liberté d'entreprendre, ils semblent globalement satisfaits, 68 % [le taux le plus élevé de réponses positives à cette question depuis 2014] pensent en effet qu'elle est garantie. À la bonne heure. Là où ça se gâte, c'est lorsqu'on aborde la liberté d'expression : en 2015, 73 % des sondés trouvaient qu'elle était garantie mais au fil des vagues suivantes, ce jugement positif s'est érodé et se situe cette année à son plus bas niveau jamais atteint au fil des vagues successives avec 61 % soit 12 points de moins. Jugement dégradé aussi pour le droit de propriété [60 % vs 72 % en 2015] et la sécurité des biens et des personnes [40 % vs 56 % en 2015]. S'agissant du respect de la vie privée, c'est en 2018 que l'opinion à ce sujet était la plus négative [46 % vs 56 % en 2015] et elle opère un léger redressement en 2020 pour se hisser à 50 %. Glo-

balement inchangé, le sentiment relatif à la garantie de l'égalité devant la loi qui, après avoir plafonné à 35 % en 2015 et 2016 et baissé de 2 points en 2018 se situe cette fois à 33 %.

Autre question soumise aux sondés, celles des activités et missions qui devraient relever du secteur public ou au contraire du secteur privé. En tout premier lieu, les Français du panel estiment que la santé doit relever du secteur public, et cette opinion progresse de 6 points en six ans puisqu'elle passe de 83 % à 89 %. Puis vient l'éducation, qui pour 85 % incombe au public, idée qui en 2014 recueillait 79 % des opinions. Mais de manière générale, qu'il s'agisse de la sécurité des biens et des personnes, de la gestion de l'eau ou des ordures ménagères, la tendance est à estimer que la puissance publique ne doit pas se désengager au bénéfice du privé, mais au contraire être plus présente. Cette tendance vaut aussi pour les transports en commun, domaine dans lequel les opinions ont cela dit fluctué d'une vague à l'autre : 69 % en 2014, 70 % en 2015 puis 66 % en 2016 et 62 % en 2018 pour à présent atteindre 71 %.

La devise de la République française a également fait l'objet d'une question, visant à savoir auquel de ses trois termes les sondés accordaient le plus d'importance. Autant le dire d'emblée, la fraternité ne fait guère recette ; créditée de 28 % des opinions en 1999, elle atteint tout juste 20 % aujourd'hui. C'est 2 points de plus, cela dit, qu'en 2018. En revanche, le cours de la valeur égalité s'envole : ils étaient 29 % à la mettre en avant en 1999, ils sont à présent 39 %. Quant à la liberté, si elle est toujours majoritairement citée, elle obtient son score le plus bas depuis les débuts de ce baromètre : après avoir été créditée de 42 % en 1999, elle avait atteint 48 % en 2014, puis 50 % en 2015, avait décroché à 43 % en 2016 avant de regagner à 46 % en 2018 ; elle est désormais à 41 %. Il est vrai qu'au vu des dernières lois votées, on ne saurait trop louer la « vista » des sondés qui n'ont pas misé sur la liberté. ■ EM

Enquête menée auprès d'un échantillon de 1 032 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas [sexe, âge, profession de la personne interrogée] après stratification par région et catégorie d'agglomération. Les interviews ont eu lieu par questionnaire auto-administré en ligne du 13 au 14 octobre 2020.

CHERTÉ DE LA VIE EN CORSE

L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE EST SAISIE



Le 7 novembre 2019, l'Autorité de la concurrence annonce avoir été saisie, au nom du gouvernement, par le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, pour rendre «un avis relatif à la concentration économique en Corse, plus spécifiquement dans les secteurs où des préoccupations ont été exprimées par les acteurs, et notamment ceux de la distribution des carburants, de la grande distribution, des déchets et du transport maritime». En octobre 2018, un rapport de l'Inspection générale des finances pointait le fait – maintes fois dénoncé par les insulaires – que sur l'île, malgré un taux de TVA inférieur, le prix des carburants soit plus élevé de 6,5% que sur le continent et que les grandes surfaces insulaires ne se sont pas lancées sur le marché des carburants. En novembre 2018, cette question, mais aussi celle plus générale du coût de la vie en Corse revenaient sur le devant de la scène, portées par les Gilets jaunes dont des représentants étaient reçus le 29 par l'Assemblée de Corse qui, dans la foulée, adoptait à l'unanimité une résolution solennelle et validait ainsi le principe de la création d'une «conférence sociale [...] ouverte à tous les acteurs institutionnels, consulaires, sociaux et collectifs de citoyens» dont les premiers travaux seraient «consacrés à la question de la cherté du prix des carburants et aux façons de la corriger». Le 14 janvier 2019, se tenait à Bastia la première conférence sociale. Le 29 janvier 2019, à l'Assemblée nationale, le député de la 1^{re} circonscription d'Ajaccio, Jean-Jacques Ferrara, interpellait le gouvernement sur la question des prix des carburants et de l'enquête menée à ce sujet par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). «Nous avons une réponse mais je ne l'ai pas en ma possession» lui répondait Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires. Le 22 février 2019, l'Assemblée de Corse, se fondant sur les premiers travaux de la conférence sociale, adoptait à l'unanimité une résolution formulant des propositions concrètes, comme une TVA sur les carburants à 2,1% et un prix garanti pour 233 produits de première nécessité. En juillet 2019, le contenu du rapport de la DGCCRF n'était toujours pas connu. C'est dans ce contexte qu'intervient l'annonce de la saisie de l'Autorité de la concurrence, qui annonce la remise de ses conclusions «au cours du premier semestre 2020». ■ PMP

UN AN PLUS TARD

L'Autorité de la Concurrence a enfin remis son avis au gouvernement sur la situation concurrentielle de la Corse le 17 novembre 2020. «C'est la fin d'un travail de plusieurs mois qui a été très approfondi, indique Isabelle de Silva, sa présidente, et qui a conduit les équipes de l'autorité à se rendre sur place à deux reprises». Au bilan, un document de 300 pages, qui porte sur «quatre secteurs particulièrement importants sur le plan concurrentiel et au cœur des problématiques de pouvoir d'achat en Corse», au premier rang desquels les grandes et moyennes surfaces alimentaires. L'autorité retient ainsi que «la Corse est l'une des régions de France où le revenu médian par habitant est le plus faible», et que si des «mesures ont été prises par les pouvoirs publics pour remédier à cette situation, telles que l'instauration depuis 1986 d'une TVA à 2,1% sur l'alimentation humaine, contre 5,5% ou 20% sur le continent», celles-ci ne se sont que peu traduites sur les prix payés par les consommateurs. Pour y remédier et donner un coup de pouce au pouvoir d'achat des insulaires, elle appelle à revoir «le dispositif d'interdiction de la revente à perte», inadapté selon elle «dans une région où toutes les denrées sont acheminées par la mer» et alors que les coûts des transports sont eux-mêmes intégrés dans la définition du seuil de

revente à perte. Même constat pour les prix des carburants : malgré «un taux de TVA réduit à 13%, contre 20% sur le continent», le différentiel «entre la Corse et le continent est important, de l'ordre de +6,7% pour le gazole et +5,3% pour le SP95». Une différence qu'elle explique par les contraintes imposées par l'insularité, mais aussi la saisonnalité de la demande qui peut entraîner des ruptures dans les stocks. Elle recommande dès lors notamment d'édicter «un nouveau cadre juridique applicable aux gestionnaires d'infrastructures de stockage afin de garantir de façon plus efficace la sécurité des approvisionnements». Au sujet du traitement des déchets, l'autorité constate encore «un coût important qui pèse sur les habitants et les collectivités» et dénonce ici «un manque d'études sur la formation des prix tout au long de chaîne de valeur de la gestion des déchets ménagers en Corse» qui «nuît à la transparence des informations relatives à ces activités de service public». Enfin, dans le domaine du transport maritime, elle note un «niveau d'intervention publique élevé», regrette «certaines faiblesses méthodologiques» de la Collectivité de Corse dans la justification des contrats de délégation de service public et recommande de confier à «l'Autorité de régulation des transports (ART) une nouvelle mission consultative». ■ MP

Puisque le confinement a été renouvelé pour une saison 2, théâtres, cinémas, bibliothèques, médiathèques et librairies (à l'exception de celles pouvant proposer un service « click and collect ») ont dû baisser le rideau.

Nous tenterons cela dit de proposer chaque semaine une sélection de sites, de séries, d'ouvrages, de films ou d'initiatives qui peuvent contribuer à rendre ce re-confinement moins pénible, en attendant le retour à une vie où le « non-essentiel » a toute sa place.

Chambres noires

Le dernier ouvrage de Karine Giebel, *Chambres Noires*, paru le 5 novembre dernier, soit en plein confinement, fait du bien là où ça fait mal. L'autrice engagée n'a pas peur d'aborder la difficulté de la claustration physique et/ou psychique. À travers sept formes d'enfermement, Karine Giebel nous donne à voir la noirceur des hommes et à réfléchir sur certains manquements de notre société. Lire ce recueil, c'est cheminer dans le labyrinthe de la mémoire, c'est s'arrêter devant la porte déverrouillée de ces inconscients qui -au sens propre comme au figuré- trop longtemps retenus prisonniers se sont échappés telle cette chose kafkaïenne, jusqu'à bouleverser le quotidien et « dévorer » les héros ou anti-héros de ces sept nouvelles. Des histoires à lire mais aussi à voir au travers la caméra obscure de l'autrice devenue réalisatrice qui par un déversement de mots et de maux se fait l'écho de ces films qui l'ont marquée et dont elle emprunte les titres pour mieux permettre au lecteur rendu spectateur de se les remémorer ou de vouloir les visionner. C'est ainsi que les images du *Vieux fusil* de Robert Enrico peuvent se confondre avec la vie de Martin enfermé dans une cellule sale et humide de neuf mètres carrés. *L'armée des ombres* de Jean-Pierre Melville, c'est aujourd'hui celle de ces femmes invisibles, parfois sans papier, sans domicile, souvent abusées et qui, lorsque la ville dort encore, nettoient, récurent, décrassent les locaux, les lieux de travail des « gens de bureau ». Enfin comment ressortir indemne si on a vu le film de Louis Malle et lu cet autre *Au revoir les enfants* de Karine Giebel. Peut-être la nouvelle la plus émouvante avec ce témoignage de Madame Yvonne, résistante face à l'ennemi nazi, arrêtée, torturée, déportée et qui, aujourd'hui enfermée dans sa chambre d'Ehpad en temps de Covid19, mène seule un nouveau combat contre un danger pourtant sans uniforme, sans claquement de bottes et sans arme. Une femme, une juste, qui devient la porte-parole de toutes ces autres dont l'Histoire ne se souvient ni de leurs noms ni de leurs actes.

Aussi dramatique et révélateur d'une certaine obscurité du monde que lumineux de tendresse et débordant d'humanité, *Chambres noires* éclairera nuits blanches ou décillera les yeux en pleine journée. ■ Dominique PIETRI

Paru aux éditions Belfond. Disponible en version papier et ebook.



Le premier aigle

« Si [la recherche médicale] ne marche pas cette fois-ci, on peut arrêter de s'inquiéter du réchauffement climatique, des astéroïdes en trajectoire de collision, de la guerre nucléaire, de toutes ces menaces mineures. Ces minuscules bestioles ont neutralisé nos défenses. Elles nous auront avant. »

Virus, bactéries, foyers de contagion, urgentiste interloqué, « savants » et universitaires en quête de renommée: les confinés censément dépressifs que nous sommes peuvent trouver actuels quelques ingrédients du cocktail imaginé par Tony Hillerman en 1998 pour ce 13^e « polar ethnique » de la saga Leaphorn-Chee. Heureusement pour notre besoin d'évasion, l'intrigue n'a pas grand-chose à voir avec les tristesses qui font l'actualité depuis le début de la pandémie.

Situés dans et autour de la Grande réserve navajo, entre Arizona, Utah, Nouveau-Mexique et Colorado, les romans de la série s'intéressent aux enquêtes et à la vie quotidienne de policiers tribaux navajos, réduits par les lois US à régler des problèmes de voisinage, de bétail, d'ivresse sur la voie publique, laissant les crimes plus graves au FBI. Hélas pour les agents spéciaux formés à Quantico, il leur manque le plus souvent la connaissance du terrain et de la culture des différentes nations indiennes, et leur condescendance, pour ne pas dire leur mépris, envers les « locaux », leur interdit d'agir de manière efficace. Aux antipodes de ce formatage fédéral, les flics navajos, actifs ou à la retraite, réfléchissent et agissent en experts, intégrant à la démarche policière et aux évolutions de la société tout ce qui fait la vie des « natives », depuis le territoire -qui n'est pas une simple zone administrative- aux traditions des leurs, quitte à devoir chercher chez d'autres nations indiennes les clés de certains comportements liés par exemples aux rites secrets ou à la sorcellerie.

D'où les questions qu'ils se posent quand une employée de l'Agence de santé de l'Arizona disparaît et qu'on retrouve un policier navajo « à problèmes » agonisant aux pieds d'un jeune Hopi et de l'aigle qu'il a braconné. D'où aussi les difficultés qu'ils peuvent parfois éprouver face à des gens aux codes trop différents des leurs, qu'ils leur soient proches ou non. Une occasion de vérifier ou de découvrir que, sans mièvrerie, sans complaisance envers ses héros, sans préchi-prêcha ni volonté d'édifier le lecteur, Tony Hillerman, disparu en 2008, a donné la parole dans tous ses romans à ces peuples « oubliés », dont en premier lieu le Dinee -nom que se donnent les Navajos- qui a terriblement souffert du virus en 2020. ■ Eric PATRIS

Paru aux éditions chez Rivages/Noir.



CARNETS DE BORD

LE MONT VALÉRIEN, LA CONFIANCE ET LES CALENDRIERS

par Béatrice HOUCHARD



C'est donc Hubert Germain qui reposera, un jour, dans la crypte du Mont-Valérien, puisqu'il est le dernier survivant des Compagnons de la Libération depuis la mort de Daniel Cordier. Ainsi en avait décidé l'Ordre de la Libération, créé par le général de Gaulle dès le 16 novembre 1940 pour récompenser « *les personnes ou les collectivités militaires et civiles qui se seront signalées dans l'œuvre de la libération de la France et de son empire* ».

Ils furent 1038 à recevoir ce titre, plus cinq communes (Paris, Ile-de-Sein, Nantes, Grenoble et Vassieux-en-Vercors) et dix-huit unités combattantes. On y trouvait de nombreuses personnalités mais aussi des anonymes, tels les 128 marins de l'île-de-Sein, fabuleux de courage, rejoignant Londres immédiatement après avoir entendu l'appel du 18 juin.

Daniel Cordier était l'avant-dernier survivant de cet ordre chevaleresque. Il s'est éteint le 20 novembre à l'âge de 100 ans et trois mois. Hubert Germain, qui fut député gaulliste et ministre pendant le mandat de Georges Pompidou, était son aîné de quatre jours... Clin d'œil du destin, Daniel Cordier avait longtemps dit qu'il ne souhaitait pas reposer au Mont-Valérien avant d'en accepter l'idée, par respect pour l'ensemble de l'Ordre et de ses camarades. La mort lui permet donc de reposer au Père Lachaise, avec sa famille. Il n'était pas le seul à redouter cet honneur écrasant: dans un article du Monde publié en 2012, beaucoup de Compagnons (ils étaient alors 23 survivants) exprimaient le même souhait: « *Être l'avant-dernier*. » C'est Daniel Cordier qui l'aura été, lui qui fut, tout gamin ou presque, secrétaire de Jean Moulin, secondant à Lyon puis Paris un homme dont il ne connaissait que le surnom, Rex, et ne découvrit l'identité réelle qu'après sa disparition.

L'excellent téléfilm *Alias Caracalla*, rediffusé le 23 novembre par France 5, restitue très bien l'époque, les relations entre Moulin et Cordier, les dissensions internes à la Résistance, les rivalités politiques malgré l'Occupation mais aussi la cohabitation entre des jeunes gens d'opinions très différentes. À l'origine, Daniel Cordier est maurassien, hostile à la République et il revendique son antisémitisme jusqu'à ce jour de 1943 où, revenant à Paris, il croise sur les

Champs-Élysées, où se promènent les Allemands en uniforme, un homme et son petit garçon portant l'étoile jaune...

Avec Daniel Cordier et Hubert Germain, qui ne cherchèrent après-guerre ni l'un ni l'autre à jouer les héros, on touche du doigt la folie de ces jeunes gens de 20 ans partant à Londres sans réfléchir, presque les yeux fermés, simplement parce qu'ils ne supportaient l'idée ni de l'armistice ni de la sujétion qui allait suivre.

En se replongeant dans leur vie, on se sent tout petit avec nos problèmes de confinement et de «click and collect». Avec toujours cette question qui a dû tarauder quelques générations: qu'aurions-nous fait à leur place? De quel côté de l'histoire aurions-nous basculé? Côté collabo, côté résistant, côté planqué? Nous n'aurons jamais la réponse mais que ceux qui se disent «résistants» parce qu'ils refusent simplement de porter un masque réfléchissent un peu à l'échelle du maigre risque qu'ils prennent.

COUVRE-FEU, CONFINEMENT, ALLÈGEMENT

Il avait annoncé le confinement, le déconfinement, le couvre-feu, le reconfinement. Surtout des mauvaises nouvelles, donc. C'est fou, ce beau pays, la France, où tout doit passer par la parole présidentielle. Imagine-t-on, diraient certains, le général de Gaulle annoncer combien de personne seront admises à la messe du dimanche?

Emmanuel Macron a donné le 24 novembre une nouvelle feuille de route. Très dense, presque trop, mais assez précise pour redonner de la visibilité, à défaut d'espérance. Avec des dates, précises elles aussi: le 28 novembre pour la réouverture des commerces prétendument non essentiels, les promenades pendant trois heures à vingt kilomètres de chez soi (et non un kilomètre et une heure); le 15 décembre pour la réouverture des cinémas et des salles de théâtre et la fin réelle du confinement. Lequel sera remplacé, sauf les 24 et 31 décembre, par un nouvel épisode du couvre-feu. Pour le reste, principalement la réouverture des restaurants, il faudra attendre le 20 janvier. Si tout va bien côté sanitaire.

Le virus est là et n'est pas près de disparaître. L'épreuve infligée par le virus va durer. Mais il y a un infléchissement dans le discours. Là où le Premier ministre Jean Castex traitait volontiers les Fran-



Illustration d'après photos DR

çais en mauvais élèves désobéissants, là où un éminent professeur de médecine suggère d'envoyer, pour Noël «*Papy et Mamie*» [cet insupportable vocabulaire infantilisant!] manger la bûche à la cuisine, Emmanuel Macron en appelle à «*l'esprit de responsabilité*» et complimente les Français pour leur «*esprit civique*».

C'est bien le moins qu'on pouvait adresser à une population qui oscille depuis huit mois entre la peur de la maladie et celle du chômage, celle de perdre un parent et celle de voir s'effondrer son entreprise, ses projets, son avenir. A un pays dont tous les clignotants indiquent qu'il est guetté par la dépression individuelle et collective. Ce sont les étudiants dans une chambre minuscule, privés de restaurant universitaire et des petits boulots habituels (baby-sitting, serveur dans un restaurant, etc.) qui tirent le diable par la queue. Ce sont, dans les Ehpad ou simplement dans la solitude de leur appartement, des personnes âgées qui coulent, doucement mais sûrement. Ce sont tous ceux qui, simplement, quel que soit leur âge, ne supportent plus l'assignation à résidence, même s'ils la comprennent.

Alors qu'au printemps, les médecins psychologues ou psychiatres avaient été volontairement tenus en dehors du Conseil scientifique à l'Elysée, le ministre de la Santé Olivier Véran le reconnaît désormais: «*La santé mentale des Français s'est dégradée.*» Comment ne le serait-elle pas, lorsqu'une litanie d'absurdités administratives s'est ajoutée à la pandémie elle-même? Quand on constate [ce sera fini le 28 novembre] qu'on a le droit d'acheter une casserole mais pas un oreiller, des clous mais pas des livres, des vêtements pour les enfants mais seulement si ceux-ci ont moins de trois ans?

Emmanuel Macron semble avoir reçu le message 5 sur 5. À défaut de montrer la sortie du tunnel [comment le pourrait-il tant que le vaccin n'aura pas fait son œuvre?], il indique une route et, s'il nomme les embûches encore placées un peu partout comme autant de nids-de-poule où l'on est susceptible de subir une rechute, il desserre l'étau. Et si, enfin, à tous les niveaux, on essayait la confiance?

DU CHOCOLAT, DES JOUETS ET BIEN D'AUTRES CHOSES

On trouve de tout dans les calendriers de l'Avent. Jusqu'à des

choses très inattendues. Tradition venue d'Allemagne, le calendrier revêtait à l'origine une signification religieuse, avec des paroles de l'Évangile ou des personnages conduisant à la naissance du Christ le jour de Noël.

Le commerce s'est emparé de la tradition et l'on recense désormais plusieurs centaines de types de calendriers avec une petite fenêtre à ouvrir du 1er au 24 ou 25 décembre. On y trouve donc de tout, à commencer par les très classiques carrés de chocolat: succès auprès des enfants. Mais aussi des mini-bouteilles de bière, de vin, de vodka ou de whisky; des sachets de thé et des capsules de café; des jouets en tout genre, chaque marque ayant le sien; des petites voitures, des stylos, des «*graines de variétés anciennes*», toutes sortes de produit bio ou «*issus de l'agriculture équitable*», du miel; des dinosaures, des figurines de pirates, des pieuvres géantes et des cartes au trésor, de la pâte à modeler, des crayons de couleur, des personnages de Disney ou de Harry Potter.

Mieux [ou pire?] encore: on peut acheter un calendrier de l'Avent [avec croquettes] pour son chat ou pour son chien. Et pour les humains sur deux pattes, le marché de la beauté s'est emparé de l'aubaine commerciale. Certaines marques vous promettent, à chaque fenêtre ouverte, «*un beurre corporel au lait d'amande*», un «*baume tonic*», un échantillon de «*masque SOS confort*», une «*huile d'orchidée bleue*» ou un «*gommage exfoliant*». De quoi, dit la publicité, «*préparer votre peau à faire la fête*». Alors que le prix moyen des calendriers oscille entre 10 et 25€, on peut atteindre là plus de 100€. Diable, la beauté, ça se mérite. Une marque de luxe affiche même un prix de 224,50€ pour vous garantir d'être belles, Mesdames, le soir du réveillon... si celui-ci a lieu.

Enfin, à un tout petit prix (9,90€), on déniche le plus inattendu des calendriers de l'Avent: le «*spécial couple*», avec des objets [non décrits sur la publicité] destinés à «*redécouvrir votre partenaire ou passer un cap*» et «*pimenter vos rapports*» à travers «*24 jours de plaisir*». Vous me direz que tout ceci n'a plus grand chose à voir avec le Père Noël qu'avec le petit Jésus. Mais les temps sont durs et certains diront qu'après tout, comme l'assure le bon sens populaire, ça ne fait de mal à personne.. ■

**agir
PLUS**

SOLUTION CHAUFFAGE BOIS

Bénéficiez d'une Prime économies d'énergie
jusqu'à **1 500€**

Faites votre simulation de prime et demandez un devis à
une entreprise partenaire Agir Plus sur corse.edf.fr/agirplus/



L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.

Programme en faveur de la maîtrise de la demande en énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.